



Appartement conventionné

Par **Christiane1**, le **23/08/2013** à **10:47**

bonjour,

j'habite un appartement conventionné depuis le 1er juillet 2005, les propriétaires investisseurs ont fait les travaux obligatoires dans le cadre de la réhabilitation de quartier , puis en février 2013, ont vendu cet appartement à des nouveaux propriétaires qui souhaitent dénoncer la convention.

je ne connais pas la date de signature de cette convention qui doit être de 10 ans donc, ça a dû être signé en 2004.

ma question est : que se passera-t-il pour moi si cette convention est dénoncée, le loyer pourra-t-il augmenter et le paiement de ce dernier deviendra-t-il à terme à échoir alors qu'actuellement il est à terme échu.

merci de votre réponse

bien cordialement